

Concerne : Forfait région Wallonne.

En plus du document I-2018-1-forfait région wallonne-FR.PDF de l'INAMI vous trouvez dans le tableau ci-dessous une clarification concernant le contenu des zones qui doivent être remplies pour la facturation du forfait wallon pour l'infrastructure (pseudo-codes nomenclature 170018 et 170029). Les zones qui ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessous ne doivent pas être remplies.

Zone	Contenu instructions normales	Contenu instructions spécifiques
1	Type	30
2	numéro d'ordre de l'enregistrement	obligatoire
3	norme journée d'entretien	zéro
4	code nomenclature ou pseudo-code nomenclature	0170018 ou 0170029
5	date premier jour facturé	= valeur zone 5 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
6	date dernier jour facturé	= valeur zone 6 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
7	numéro mutualité d'affiliation	= valeur zone 7 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
8	identification bénéficiaire	= valeur zone 8 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
9	sexe bénéficiaire	= valeur zone 9 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
11	Référence numéro du compte financier	Valeur 3 = le montant dû doit être transféré au compte financier C
13	code service	= valeur zone 13 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
14	lieu de prestation	= valeur zone 14 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative) Exception pour : Les prestations enclenchées par une prestation de dialyse : lieu effectif de la prestation même s'il est différent de la zone 14 de la prestation maître (modification applicable au 1/07/2020)
17-18	prestation relative	Le pseudocode séjour du record « jumeau » doit être repris dans la zone prestation relative du pseudocode infrastructure wallon
19	signe + montant intervention de l'assurance	obligatoire
22	signe + nombre de jours ou forfaits	= valeur zone 22 de la prestation maître (mentionnée dans zone 17 prestation relative)
27	signe + intervention personnelle patient	+zéro
28	Référence de l'établissement	optionnel
30-31	signe + montant supplément	+zéro
99	chiffres de contrôle de l'enregistrement	obligatoire

Remarques

Dans l'enregistrement de type 10 :

- la zone 3 (nombre numéros comptes financiers) doit être égale à 2 ou 3
- la zone 48 (indication région) doit être égale à 1 (Région Wallonne)